

COLLOQUE



SAUVER L'EAU : LES TERRITOIRES FACE À LA MENACE DES POLLUANTS ÉMERGENTS

LE 08/07/2026
À PARIS



PROGRAMME

 **9h00** | Ouverture

 **9h15 - 10h15** | Séquence introductive

Pollution du cycle de l'eau : l'essentiel de la connaissance

Cette séquence introductive vise à partager à tous l'essentiel sur les pollutions du cycle de l'eau afin d'apporter les informations nécessaires à la compréhension de leurs enjeux techniques, sanitaires, réglementaires et économiques.

Animée par **Claire FORITE**, Responsable du pôle eau - AMORCE

Intervenants :

- État des lieux de la pollution en France et enjeux sur la production d'eau potable et l'assainissement - **Azziz ASSOUMANI**, Ingénieur Études et Recherche en qualité de l'eau - INERIS / AQUAREF
- Pollution de l'eau : quelles sont les compétences et responsabilités des élus ? - **Quentin UNTERMAIER**, Avocat associé - Adalys Avocats
- Quels modèles économiques et de financement de lutte contre les pollutions ? - **Régis TEHET**, Chef du service Industries, Micropolluants, Pluvial, Assainissement et Eau potable - Agence de l'eau Seine Normandie
- Quel parcours d'accompagnement de bout en bout peut être mobilisé par les collectivités sur leurs enjeux de qualité ? - **Solène LE FUR**, Directrice du programme Aquagir - Banque des Territoires

 **10h15 - 11h30** | Atelier

Protéger les captages et produire de l'eau de qualité : quels outils, moyens et limites ?

Cet atelier partagera des retours d'expérience innovants sur les leviers réglementaires, techniques, partenariaux mobilisés sur la protection des captages et de recours éventuels à des traitements.

Animé par **Claire FORITE**, Responsable du pôle eau - AMORCE

Intervenants :

- Anticiper, décider, protéger : la stratégie d'Eau 17 pour la ressource en eau - **Hortense BRET**, Directrice Générale des Services - Eau 17
- Restaurer la qualité d'un captage jusqu'à sa réouverture, quelle organisation ? À quel coût ? - **Aude HIRSCHY**, Directrice du Pôle Eau potable et Assainissement et **Victor KETELLA**, Chargé de mission pour la protection de la ressource - Communauté de Communes Sundgau
- Qualité de l'eau : comment combiner traitement de pointe et prévention ? - **Sébastien FAYON**, Directeur prospective et patrimoine - Syndicat des Eaux d'Île de France

 **11h30 - 11h45** | Pause

 **11h45 - 12h30** | Table ronde

Captages sensibles : clarifier les règles du jeu

Cette table ronde sera consacrée au dialogue avec les acteurs impliqués dans les débats nationaux sur la définition des captages sensibles et prioritaires, dans une perspective de recherche de solutions et de financements pour accompagner l'action et le changement.

Animée par **Nicolas GARNIER**, Délégué Général - AMORCE

Intervenants :

- Un(e) représentant(e) d'une association d'usagers
- **François WEBER**, Direction de la protection et de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques - Ministère de la Transition Écologique
- Président de la commission environnement - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

 **12h30 - 13h45** | Cocktail déjeunatoire

 **13h45 - 15h00** | Atelier

L'assainissement à la hauteur des enjeux de pollutions

À l'heure de la transposition de la DERU 2, cette séquence analyse les leviers activés par les services d'assainissement pour adapter leurs traitements et la gestion de leurs sous-produits aux objectifs de réduction des pollutions.

Animé par **Jérémy DA PRATO**, Chargé de mission qualité de l'eau - AMORCE

Intervenants :

- Un(e) représentant(e) d'une collectivité territoriale sur la gestion du temps de pluie et protection des zones littorales et sensibles
- Eau du Ponant : Une SPL face aux nouveaux enjeux de l'assainissement - **Jean-François MENEZ**, Directeur de l'innovation et de la RSE - Eau du Ponant
- Déployer une stratégie de circularité matière et énergie en assainissement dans un contexte de pollution anthropique - **Muriel FLORIAT**, Responsable Stratégies Assainissement / Pluvial / GEMAPI - Métropole du Grand Lyon

 **15h00 - 15h15** | Pause

 **15h15 - 16h00** | Table ronde

Financer les nouveaux traitements et la DERU 2

La séquence se poursuivra par un échange sur les enjeux financiers de la DERU 2, abordant notamment la mise en œuvre de la REP micropolluants comme levier du principe pollueur-payeur.

Animée par **Nicolas GARNIER**, Délégué Général - AMORCE

Intervenants :

- **Aurélié COLAS**, Déléguée Générale - FP2E
- **François WEBER**, Direction de la protection et de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques - Ministère de la Transition Écologique
- **Stéphanie LUMBERS**, Directrice Développement Durable - Fédération des Entreprises de la Beauté

 **16h00 - 17h15** | Table ronde

Politique de protection de la qualité de l'eau : ce qu'il faut changer, ce qu'il faut conserver

En associant parlementaires et acteurs nationaux, cette séquence finale identifiera les limites et les voies d'amélioration nécessaires pour engager une action collective immédiate en faveur d'une politique de préservation de l'eau plus ambitieuse.

Animée par **Nicolas GARNIER**, Délégué Général - AMORCE

Intervenants :

- Un(e) élu(e) impliqué(e) dans la lutte contre les pollutions de l'eau
- **Thierry BURLOT**, Président - Cercle français de l'eau
- **Jean-Baptiste LEGER**, Responsable du pôle de la transition écologique - MEDEF
- **Pierre CAZENEUVE**, Député des Hauts-de-Seine
- **Hervé GILLÉ**, Sénateur de la Gironde

 **17h15** | Clôture

INFOS

PRATIQUES



Lieu

Athènes Services
8 rue d'Athènes
75009, Paris



Accès

RER Hausman St-Lazare (E), Aubervilliers (A)
Métro : 3 / 12 / 13 / 14
Bus : 26 / 43 68
Vélib's : 4 rue d'Athènes, 75 009 Paris
Parking : 29 rue de Londres, 75 009 Paris



Tarif

- Adhérent AMORCE : 225€ TTC
- Adhérent AMORCE PACK AGENT + ÉLU : 340€ TTC
- Non adhérent : 370€ TTC
- Non adhérent PACK AGENT + ÉLU : 550€ TTC

Ces tarifs incluent l'accès à toutes les sessions de la journée, l'accueil café, le déjeuner et les supports de présentation à la suite du colloque. Fermeture des inscriptions le 01/07/2026.



Contact

Floriane ROUSSELIN - AMORCE
colloque@amorce.asso.fr

INSCRIPTION

www.amorce.asso.fr

En partenariat avec :



Condition de vente :

Si vous êtes une collectivité : La date limite de réception du bon de commande est le mercredi 01 juillet 2026 inclus. Sans bon de commande reçu avant la date indiquée sur le site internet et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.

Si vous êtes un professionnel/partenaire : La date limite de règlement est le mercredi 01 juillet 2026 inclus. Sans règlement reçu avant cette date et en application des conditions générales de vente de l'événement, votre inscription restera confirmée majorée et due que vous participiez à l'événement ou non.

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être formulée par email à l'adresse colloque@amorce.asso.fr jusqu'au mercredi 01 juillet 2026 inclus pour être prise en compte.

Toute inscription, que cela concerne une collectivité ou un partenaire, annulée à partir du jeudi 02 juillet 2026 ne sera pas remboursable et sera due.

Pour toute inscription non annulée, où le participant ne participe pas et n'en informe pas AMORCE avant le jeudi 02 juillet 2026 inclus, aucun remboursement ne sera effectué : l'inscription sera facturée et due.

Voir CGV sur notre site